

importateurs de poisson sont établis à Hambourg et à Bremerhaven; en voici les plus importants :

Atlantik-Fisch, Hambourg
F. Bierbichler oHG, Stephanskirchen
Deutsche See, Bremerhaven
Euro-Seafood GmbH, Düsseldorf
Fimex GmbH, Bremerhaven
Flamingo-Fisch, Bremerhaven
Chr. Goedecken, Hambourg
JadeKost KG, Wilhelmshaven
Rud. Kanzow KG, Hambourg
F. W. Lübbert, Bremerhaven
Manfred Maxein International, Hambourg
Nordsee, Bremerhaven
Zamek-Meinhardt GmbH, Minden

Les supermarchés allemands (dont Aldi, Metro, Rewe et Tengelmann pour n'en nommer que quelques-uns) font appel aux services d'une centrale d'achats, mais leurs sièges sociaux sont dispersés dans diverses régions du pays, et dans bien des cas ils ne font pas eux-mêmes d'importation. Nordsee, le plus important détaillant de poisson d'Allemagne, compte plus de 200 poissonneries.

Débouchés et contraintes

Le hareng est de loin l'espèce la plus prisée en Allemagne. La diminution récente des prises de hareng dans la mer du Nord devrait favoriser les importations en provenance du Canada. Les transformateurs allemands ont l'habitude d'acheter du hareng canadien en raison de sa grande taille et de sa forte teneur en matières grasses. Le resserrement actuel de l'offre mondiale de maquereau pourrait bien avantager les fournisseurs canadiens. Le maquereau de grande taille, fileté à la main, est un produit recherché par les transformateurs allemands.

Le poisson de fond se consomme beaucoup. Ces dernières années, la goberge de l'Alaska a remplacé en grande partie les espèces habituellement consommées telles que la morue. Il pourrait y avoir lieu de déployer des efforts pour accroître les ventes de poissons de fond du Canada tels que le sébaste, la limande et la merluche.

Le sébaste est l'une des espèces favorites des consommateurs allemands. Les fumoirs achètent des abdominaux d'aiguillat (Schiller-locken). Le poisson surgelé et les produits préemballés sont de plus en plus en demande. Le Canada est le plus important fournisseur de homard, mais un fournisseur relativement mineur du poisson d'eau douce qui représente près de 15 % de la consommation de poisson des Allemands. Tandis que le Royaume-Uni importe de grandes quantités de saumon en conserve, l'Allemagne, qui par ailleurs consomme beaucoup de thon en conserve, n'importe pas de saumon en conserve. Une étude de la question pourrait être utile.

Dans l'ensemble, il existe une tendance claire en faveur des produits haut de gamme : le homard, les crevettes (petites et grosses), certains poissons d'eau douce et le saumon.

Les principaux fournisseurs du marché allemand sont le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège, l'Islande et la Pologne. La plupart de ces pays bénéficient d'un accès préférentiel au marché allemand, leurs produits n'étant pas assujettis aux droits élevés qui frappent

certain produits transformés en provenance de pays non membres de l'UE. Leur proximité géographique leur confère un avantage, les livraisons pouvant suivre quelques jours après la commande.

Le plus souvent, les exportateurs canadiens feront appel aux services d'un représentant ou d'un distributeur allemand, méthode toute indiquée étant donné la complexité de la distribution en RFA et la nécessité de se conformer à la réglementation. Il revient à l'intermédiaire allemand de conseiller le fournisseur canadien en matière réglementaire, en fait, c'est cet intermédiaire qui assume la responsabilité quant à la conformité du produit importé.

Les droits de douane de l'UE frappant les produits de la pêche sont élevés. Il faut y ajouter une taxe allemande de 7 % sur les ventes à l'importation. L'UE a accordé une exemption temporaire de droits de douane sur plusieurs produits (aiguillat, morue, oeufs et foies de poisson, surimi, etc.). Les conditions que doivent observer les exportateurs de poisson de pays tiers sont énoncées dans la directive 91/493 du Conseil de l'UE, aux termes de laquelle deux exigences s'appliquent à l'entreprise qui veut expédier du poisson du Canada en RFA :

- a) production d'un certificat sanitaire;
- b) inscription de l'entreprise canadienne sur la liste des exportateurs autorisés de l'UE.

Le Canada achève la conclusion, avec l'UE, d'un nouvel accord reconnaissant l'équivalence des mesures de contrôle des animaux et des produits qui en sont tirés, dont les produits de la pêche importés. Ce nouvel accord permettra de réduire la fréquence des inspections, le taux visé étant de 5 %. Lorsque l'accord sera entré en vigueur, il importera de surveiller les taux d'échantillonnage pour veiller à ce que les centres d'inspection ne procèdent pas à un échantillonnage excessif qui entraînerait des coûts supplémentaires pour les fournisseurs canadiens.

Objectifs quinquennaux

Voici les objectifs de l'ambassade en matière de soutien aux exportateurs canadiens de poisson :

- promouvoir la vente des espèces d'eau douce (corégone, brochet maillé, grand brochet);
- planifier des mesures de commercialisation pour les produits d'aquiculture : saumon de l'Atlantique, truite arc-en-ciel, huîtres et moules, omble chevalier, morue charbonnière, flétan et loup de mer;
- tirer parti de la pénurie de hareng et de maquereau de la mer du Nord;
- élaborer une campagne de promotion du homard.
- exploiter l'accroissement de la demande de produits préemballés (saumon, poisson de fond et homard);
- déterminer les débouchés pour des produits non alimentaires (farine et huile de poisson, aliments pour animaux familiers);
- déterminer les raisons de la résistance au saumon en conserve et élaborer une stratégie de promotion, le cas échéant;
- surveiller l'évolution des questions liées à l'accès au marché et aux règles sanitaires (droits de douane, contingents d'importation et périodes de franchise).